

FICHE DE PRISE DE DÉCISION

Fiche de prise de décision : ENV-2017-008
Direction de l'environnement
Service de la mise en valeur des écosystèmes
Objet : Quai Couture – présentation d'une permission de construire au MDDELCC pour l'aménagement d'un stationnement temporaire dans le secteur de la Traverse
Date : 06/ 02/2017

ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)

La Ville désire aménager des stationnements temporaires dans le secteur de la Traverse afin de pallier au manque de stationnement occasionné par les travaux de réfection de la rue St-Laurent. Une des options envisagées est l'aménagement de stationnements à l'endroit du quai Couture sur les lots 5 332 493, 5 332 494, 2 660 446 et 5 079 771.

Les travaux d'aménagement d'un stationnement temporaire ont fait l'objet d'une demande d'autorisation au MDDELCC en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) pour des travaux en plaine inondable. Le MDDELCC demande également à la Ville de présenter une permission de construire en vertu de l'article 65 de la LQE pour des travaux sur un site ayant révélé la présence de matières résiduelles (résidus de fonderie, briques, etc.). Cette demande est normalement accompagnée d'une caractérisation du site qui est préférablement fait en absence de neige. La direction régionale du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) est prête à accorder la permission d'aménager un stationnement temporaire avec l'engagement par résolution de la Ville à respecter le calendrier d'échantillonnage des biogaz qu'on prévoit réaliser au printemps 2017 dans le cadre de la demande de permission.

ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/Inconvénients/impacts)

Aucune.

ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

Présentation de la demande de permission (art. 65 LQE)	mars 2017
Travaux d'aménagement du stationnement	printemps 2017
Échantillonnage des biogaz	printemps 2017
Suivi des biogaz	2018
Démantèlement du stationnement temporaire	novembre 2018

FINANCEMENT (coûts/revenus/poste budgétaire/impacts budgétaires 2017-2018-2019)

Coûts/revenus	Impacts	2017	2018	2019
Demande (art.65)		6 700 \$		
Suivi des biogaz			2 000 \$	

Conformément au règlement RV-2016-16-00 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires Oui Non

Commentaires

Financement déjà autorisé par :

- Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : _____
- Règlement d'emprunt spécifique RV-_____, Poste budgétaire : _____
- Règlement « Omnibus » RV-2014-13-17, résolution CE-2015-15-72
- Autre (spécifier) : _____, résolution CV-_____

Postes budgétaires :


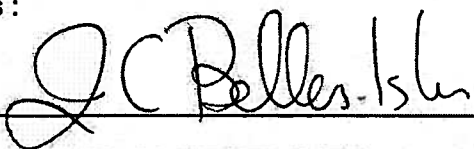
- 1-22-320-07-411 extra comptable 1317-09
- 1-22-413-03-411 extra comptable 1317-09
- 1-22-415-02-411 extra comptable 1317-09

RECOMMANDATION (énoncé)

Il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville :

- d'autoriser la firme professionnelle mandatée par la Ville à présenter une demande de permission en vertu de l'article 65 de la Loi sur la qualité de l'environnement au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour des travaux d'aménagement d'un stationnement temporaire au Quai Couture;
- de s'engager auprès du MDDELCC à respecter le calendrier d'échantillonnage des biogaz qui sera présenté dans le cadre de la demande de permission en vertu de l'article 65 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour des travaux d'aménagement d'un stationnement temporaire au Quai Couture.

Liste des pièces jointes :

Préparé par : <u>Élaine Boutin</u>		Titre d'emploi : <u>Conseillère en environnement</u>	
Recommandé par :			
			
Christian Guay Chef de service	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	
Commentaires :			
Signature de la Direction : 		Date : 14 / 03 / 17	

COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Signature de la Direction générale :  Date : 2017-03-16